

Le 30 juillet 2019

**À TOUTES LES ENTREPRISES POMICOLES ADHÉRENTES À L'ASRA ET CELLES QUI ÉTAIENT
ADHÉRENTES LORS DU VOTE DE 2016**

Objet : **Deuxième vote sur l'avenir du programme ASRA**

Madame, Monsieur,

Les producteurs de pommes sont actuellement confrontés à un programme de sécurité du revenu dénaturé. Les modifications structurantes souhaitées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui s'étaient traduites par un vote en faveur de demeurer à l'ASRA en 2016 ne se sont finalement pas réalisées. Malgré la remise en place dans le calcul du revenu stabilisé des contributions relatives à la promotion et à la recherche à compter de l'année d'assurance 2019, le maintien de l'orientation de ne pas modifier l'arrimage cumulé dans notre secteur et la mise en place d'une franchise pour les entreprises de grande taille, en remplacement de la modulation de la prime, viennent probablement de mettre fin aux interventions du programme ASRA dans le secteur pomicole.

Malgré une année plutôt difficile en 2018 au niveau des prix pour les producteurs, les données préliminaires fournies par La Financière agricole du Québec démontrent qu'avec le nouveau coût de production 2016 annualisé et indexé, le revenu stabilisé (9,92 \$/minot) et le revenu stabilisé ajusté (7,51 \$/minot) demeurent inférieurs au prix de marché prévisionnel (10,55 \$/minot), sans compter les arrimages cumulés de 2,41 \$/minot. Selon les données préliminaires des PPQ, le prix moyen se situe à 9,81 \$/minot. Nous sommes toujours loin d'une intervention de l'ASRA.

Lors de l'assemblée générale des producteurs de pommes du Québec tenue le 24 janvier dernier, les producteurs de pommes ont adopté à l'unanimité une résolution sur l'avenir des programmes de sécurité du revenu pour le secteur pomicole qui demande à La Financière agricole du Québec « de permettre au secteur de revoir sa position quant au possible retrait du programme ASRA afin d'adhérer aux programmes AGRI et d'obtenir un traitement équitable ». Le 16 juillet 2019, les PPQ recevaient de la part de La Financière agricole du Québec une lettre mentionnant que le ministre de l'Agriculture confirmait la possibilité pour le secteur pomicole de reconsidérer son choix.

Vous trouverez donc dans cet envoi un document explicatif sur les programmes de sécurité du revenu vous permettant de vous aider dans votre choix. Les membres du comité coût de production demeurent à votre disposition pour répondre à vos questions. De plus, les centres régionaux de service de La Financière agricole du Québec peuvent aussi répondre à vos questions. Vous pouvez les rejoindre au 1 800 749-3646.

Nous vous souhaitons une bonne réflexion et espérons que, collectivement, nous prendrons la meilleure décision pour l'avenir de notre secteur.

La présidente,



Stéphanie Levasseur

MN/

G:\Générale 3\Général\Financiere agricole\2016\choix ASRA -Agri\lettre présidente.docx